

## Des entreprises encouragent un mode de transport citoyen

Divers systèmes incitent les salariés à moins utiliser leur voiture

**R**etards fréquents, prix du carburant, risques accrus : beaucoup d'entreprises ne sont plus indifférentes aux modes de transport. « *Quand elles recrutent un salarié, elles embauchent aussi sa voiture* », note Marc Fontanès, fondateur de **Mobility** plus, une société de conseil.

A l'instar des agglomérations de plus de 100 000 habitants, tenues de mettre en place un plan de déplacement urbain (PDU), certaines directions des ressources humaines adoptent des plans de déplacement d'entreprise (PDE). Leur objectif : limiter « l'autosolisme », mot barbare inventé pour désigner le fait de circuler seul en voiture.

Les entreprises encouragent en priorité le covoiturage, l'utilisation d'un seul véhicule par les salariés habitant le même quartier ou la même commune. « *Les sites Internet montés par des collectivités locales pour développer le covoiturage ne fonctionnent pas très bien*, observe M. Fontanès. *Pour que ça marche, les gens doivent se rencontrer* », poursuit-il. Dans certaines sociétés, on organise donc des petits-déjeuners entre voisins qui s'ignorent.

Sur le site de production de STMicroelectronics, à Grenoble (Isère), où l'on se targue d'avoir imaginé, dès 1999, le premier PDE, les employés sont incités à prendre leur bicyclette. La société distribue des kits comprenant un brassard fluorescent, un casque ou des éclairages, et a négocié avec la ville le prolongement de voies cyclables.

L'Institut hospitalier Gustave-Roussy, à Villejuif (Val-de-Marne), constitue également un cas d'école. « *4 500 personnes accèdent au site chaque jour, dont 2 400 salariés* », explique Jacques Crespy, secrétaire général

adjoint de l'Institut. L'hôpital, situé en pleine ville, était, jusqu'en 2006, desservi par deux lignes de bus inopérantes pour la plupart des salariés. « *Il nous a fallu dix-huit mois de négociations pour obtenir du Syndicat des transports d'Ile-de-France la mise en place d'un bus spécial qui ne marque aucun arrêt entre la station de métro de Villejuif et l'Institut ; cela permet au chauffeur d'emprunter un itinéraire différent en cas d'encombrements* », poursuit M. Crespy.

Désormais, 900 personnes choisissent quotidiennement cette navette. « *A notre surprise, des patients l'empruntent également, au point que nous avons donné comme instruction au personnel de ne pas commenter les cas médicaux dans l'autobus* », précise le responsable.

L'organisation d'un PDE repose sur une règle d'or : l'écoute des usagers. « *Il est impératif de laisser les salariés formuler leurs objections et de les prendre en compte* », explique ainsi Laurence Gouthière, chargée des transports à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (Ademe) dans la région Centre.

« *Et si mon vélo est crevé ?* », « *Et lorsque le conducteur de la voiture n'arrive pas ?* » sont les questions les plus fréquentes. Pour M<sup>me</sup> Gouthière, la direction des ressources humaines peut proposer « *des jokers, c'est-à-dire la possibilité d'effectuer, cinq fois par an, un aller-retour en taxi. Ce détail permet parfois de lever un frein psychologique* ».

Le plan doit aussi donner à chacun l'impression qu'il est récompensé pour ses efforts. Les cyclistes bénéficieront d'un han-

gar tout neuf, les équipes de covoiturage accéderont à un parking réservé. Une société avait même envisagé, avant d'y renoncer, une « prime à la chaussure » de 50 euros par an pour les salariés arrivant à pied...

Il suffit parfois de quelques aménagements pour convaincre un particulier de changer de mode de transport. « *Lorsque le bus qui dessert la zone industrielle arrive à 7 h 30 et que la personne ne peut entrer dans les locaux qu'à 8 heures, il faut modifier l'horaire d'embauche* », conseille M. Fontanès.

Les déplacements des salariés ne se limitent pas aux trajets domicile-travail. « *On utilise sa voiture le matin pour conduire les enfants à l'école, entre midi et deux*

*pour faire du sport, le soir pour des courses. Les courtes distances sont notre cheval de bataille* », affirme M<sup>me</sup> Gouthière.

Comme chez STMicroelectronics, à Grenoble, une solution consiste à installer dans les locaux un service postal dédié à l'expédition des lettres personnelles ou un kiosque consacré aux démarches administratives. Pascale Poblet, en charge du PDE, assure que « *54 % des salariés utilisent un mode de transport alternatif* », alors que cette société emploie 80 % de cadres et 75 % d'hommes, des catégories souvent habituées à utiliser une voiture individuelle.

Mais le résultat n'est pas aussi positif partout. « *Dans certaines sociétés, on dépense beaucoup d'énergie mais, en un an, seulement une dizaine de personnes changent réellement de mode de transport* », déplore M<sup>me</sup> Gouthière. ■

OLIVIER RAZEMON

**Une société avait même envisagé une « prime à la chaussure » de 50 euros par an pour les salariés arrivant à pied...**